

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle des délibérations de l'hôtel de ville, le **lundi 6 février 2017** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

ADMINISTRATION

17-02-17

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière
APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier
et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire. Il est à noter que cet ordre du jour demeure ouvert à toutes autres modifications.

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

18-02-17

SÉANCE ORDINAIRE DU 2017-01-09

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2017;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance du 9 janvier 2017.

ADOPTÉE

SUIVI DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC) DE LA SÉANCE DU 2017-01-09

Le maire informe l'assistance des démarches effectuées concernant les demandes des contribuables lors de l'assemblée du 9 janvier 2017.

CORRESPONDANCE

- De M. Denis Landry, directeur à la direction du rétablissement du ministère de la Sécurité publique, une correspondance concernant l'élargissement du territoire d'application pour le programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents, concernant les inondations survenues le 30 décembre 2016. Suivant cet élargissement, la Ville de New Richmond pourra bénéficier de ce programme et les sinistrés ont jusqu'au 12 avril 2017 pour acheminer leur réclamation.
- De M. Sébastien Proulx, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ministre de la Famille, une correspondance annonçant qu'une subvention de 6 000 \$ est accordée à la Ville pour la mise à jour de sa Politique familiale. À cette subvention s'ajoute également un soutien technique offert par le Carrefour action municipale et famille. Cette politique permettra de mieux répondre aux besoins des familles en favorisant l'adaptation de leur milieu de vie.

19-02-17

COMPTES À PAYER

Messieurs Jean Cormier et Jean-Pierre Querry déclarent qu'ils ont un conflit d'intérêts concernant ce point, et ce, en lien avec le Club les Chevaliers de la motoneige. Ils se retirent donc des discussions et s'abstiendront de voter.

Considérant que le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général ou des directeurs de services et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances ordinaires et extraordinaires antérieures;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

D'approuver la liste des engagements de crédits, et ce, au montant de cinq cent quatre-vingt-huit mille cinq cent dix-huit dollars et quarante-et-un cents (588 518,41 \$);

D'autoriser le directeur général à procéder dans les limites de ces crédits.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT 1000-16 AUTORISANT DES TRAVAUX DE RÉNOVATION AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ADRIEN-GAUVREAU - AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller monsieur Jacques Rivière à l'effet que le Règlement 1000-16 autorisant des travaux de rénovation au Centre communautaire Adrien-Gauvreau, sera adopté à une séance ultérieure.

20-02-17

NOMINATION DES VÉRIFICATEURS

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

De nommer la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, afin de procéder à la vérification des états financiers de la Ville de New Richmond pour l'année 2017 (article 108, Loi sur les cités et villes), et ce, au montant approximatif de dix-huit mille sept cent soixante-quinze dollars (18 775 \$), plus taxes.

ADOPTÉE

CRÉATION ET MISE SUR PIED D'UN COMITÉ DE PILOTAGE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) - NOMINATION DE MEMBRES

Ce point est remis à une séance ultérieure.

21-02-17

MISE EN PLACE D'UN COMITÉ POUR LA MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE - NOMINATION DE REPRÉSENTANTS

Considérant que la Ville de New Richmond a adopté le 26 septembre 2011 une Politique de développement durable;

Considérant la volonté du Conseil municipal de procéder à la mise à jour de ladite politique, étant donné les nouvelles implications et modifications survenues, tant au niveau gouvernemental, municipal, industriel et autres, depuis cette date;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

De nommer les personnes suivantes à titre de représentants du comité de mise à jour de la Politique de développement durable :

M. François Bujold :	Représentant du Conseil municipal
Mme Manjula Karunaratne :	Représentante des citoyens
Mme Rachel Leblanc :	Représentante des citoyens
M. Christophe Turcotte :	Représentant des citoyens

ADOPTÉE

22-02-17

COMITÉ DE REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION - NOMINATION DE REPRÉSENTANT

Considérant la volonté du Gouvernement du Québec de regrouper des Offices municipaux d'habitation;

Considérant la mise sur pied d'un comité en ce sens pour la MRC de Bonaventure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

De nommer monsieur Jean Cormier, conseiller municipal, à titre de représentant pour le Comité de regroupement des offices municipaux d'habitation de la MRC de Bonaventure.

ADOPTÉE

23-02-17

AUTORISATION D'ACHAT - CAMÉRAS - CARRIÈRES ET SABLIERES - FONDS DE ROULEMENT

Considérant le Règlement 848-08 concernant la présence de carrière et/ou de sablière sur le territoire de la Ville;

Considérant que tout exploitant d'une carrière ou sablière doit déclarer la quantité de substances susceptibles de transiter par les voies publiques municipales à partir de chacun des sites qu'il exploite;

Considérant que la Ville souhaite se munir de caméras de surveillance pour deux (2) sites, et ce, afin de vérifier si les quantités déclarées sont exactes;

Considérant l'offre reçue de la firme Promotek pour l'achat de deux (2) caméras de surveillance au coût de quatre mille neuf cent cinquante dollars (4 950 \$), taxes en sus, chacune;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc
APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold
et unanimement résolu :

D'autoriser l'achat de deux (2) caméras de surveillance à la firme Promotek, au coût de quatre mille neuf cent cinquante dollars (4 950 \$), taxes en sus, équipements électroniques, temps et frais de transport inclus, et ce, pour chacune desdites caméras. Il est entendu que cette dépense sera prise à même le fonds de roulement.

ADOPTÉE

URBANISME

RÈGLEMENT 1021-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 927-13 - CRÉATION DES ZONES COMMERCIALES CA.4.1 ET CA.5.1 À PARTIR DES ZONES CA.4 ET CA.5 ET MODIFICATIONS DES USAGES AUTORISÉS POUR LES ZONES DU SECTEUR DE LA ROUTE 132

24-02-17

ADOPTION DU SECOND PROJET

Considérant que le Conseil prend en compte le second projet du règlement relatif à la création de zones commerciales et la modification des usages autorisés pour les zones du secteur de la route 132, portant le numéro 1021-16;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

D'adopter le second projet du règlement modifiant le Règlement de zonage 927-13 - Création des zones commerciales Ca.4.1 et Ca.5.1 à partir des zones Ca.4 et Ca.5 et modifications des usages autorisés pour les zones du secteur de la route 132, lequel est identifié sous le numéro 1021-16.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller monsieur Jean Cormier à l'effet que le Règlement 1021-16 modifiant le Règlement de zonage 927-13 - Création des zones commerciales Ca.4.1 et Ca.5.1 à partir des zones Ca.4 et Ca.5 et modifications des usages autorisés pour les zones du secteur de la route 132, sera adopté à une séance ultérieure.

25-02-17

RÈGLEMENT 1028-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 927-13 CONCERNANT LE CONTRÔLE DES HAIES - ADOPTION DU PREMIER PROJET

Considérant que le Conseil prend en compte le premier projet du règlement relatif au contrôle des haies, portant le numéro 1028-17;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold
et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet du règlement modifiant le Règlement de zonage 927-13, relatif au contrôle des haies, lequel est identifié sous le numéro 1028-17.

ADOPTÉE

26-02-17

RÈGLEMENT 1029-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 927-13 CONCERNANT LA PÉRIODE AUTORISÉE POUR LES ABRIS D'HIVER POUR AUTOMOBILE - ADOPTION DU PREMIER PROJET

Considérant que le Conseil prend en compte le premier projet du règlement relatif à la période autorisée pour les abris d'hiver pour automobile, portant le numéro 1029-17;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier
et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet du règlement modifiant le Règlement de zonage 927-13, relatif à la période autorisée pour les abris d'hiver pour automobile, lequel est identifié sous le numéro 1029-17.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

27-02-17

RÈGLEMENT 1011-16 CONCERNANT L'ENTRETIEN DES FOSSÉS ET DES EMPRISES DE RUES - ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement relatif à l'entretien des fossés et des emprises de rues, portant le numéro 1011-16;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

D'adopter le règlement relatif à l'entretien des fossés et des emprises de rues, lequel est identifié sous le numéro 1011-16.

ADOPTÉE

28-02-17

RÈGLEMENT 1012-16 DÉFINISSANT LES ESPACES VERTS ENTRETENUS PAR LA VILLE - ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement définissant les espaces verts entretenus par la Ville, portant le numéro 1012-16;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry
APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier
et unanimement résolu :

D'adopter le règlement définissant les espaces verts entretenus par la Ville, lequel est identifié sous le numéro 1012-16.

ADOPTÉE

AUTORISATIONS D'ACHATS

29-02-17

MACHINE À HAUTE PRESSION - FONDS DE ROULEMENT

Considérant la soumission reçue de la firme Atlantis Pompe Ste-Foy, au montant de dix mille six cent quatre-vingt-quinze dollars (10 695 \$), taxes en sus, concernant l'achat d'une machine haute pression répondant aux besoins de la Ville;

Considérant la désuétude de notre équipement actuel;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold
et unanimement résolu :

D'autoriser l'achat d'une machine à haute pression à la firme Atlantis Pompe Ste-Foy, au coût de dix mille six cent quatre-vingt-quinze dollars (10 695 \$), taxes en sus. Il est entendu que cette dépense sera prise à même le fonds de roulement.

ADOPTÉE

30-02-17

COMPRESSEUR À AIR - FONDS DE ROULEMENT

Considérant que la Ville a reçu deux (2) soumissions pour l'achat d'un compresseur à air de modèle identique :

- Location Moreau inc. : 19 720 \$, taxes en sus;
- Dickner inc. : 19 800 \$, taxes et transport en sus.

Considérant l'âge de notre équipement actuel et son utilité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry
APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'autoriser l'achat d'un compresseur à air à la firme Location Moreau inc. au prix de dix-neuf mille sept cent vingt dollars (19 720 \$), taxes en sus. Il est entendu que ce paiement sera pris à même le fonds de roulement.

ADOPTÉE

31-02-17

APPEL D'OFFRES - ACHATS EN COMMUN - MRC DE BONAVENTURE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier
et unanimement résolu :

De mandater la MRC de Bonaventure à procéder à un appel d'offres pour la Ville de New Richmond pour :

- Épandage de chlorure de calcium ou de magnésium liquide : 23 mètres cubes;
- Chlorure de calcium en granules : 70 sacs de 35 kg.

ADOPTÉE

32-02-17

RELEVÉ DES MATÉRIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE - 200, BOULEVARD PERRON OUEST

Considérant que la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), afin d'assurer un milieu de travail sain et sécuritaire à tous les employés, souhaite obtenir les informations, sous forme de registre, concernant l'amiante pour l'immeuble du 200, boulevard Perron Ouest, propriété de la Ville;

Considérant la proposition de travail reçue de la firme GHD concernant un relevé des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, et ce, au coût de trois mille deux cent soixante-quinze dollars (3 275 \$), taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

De mandater la firme GHD pour l'élaboration d'un relevé des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, pour le bâtiment situé au 200, boulevard Perron Ouest, et ce, au coût de trois mille deux cent soixante-quinze dollars (3 275 \$), taxes en sus.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Un citoyen souligne l'état déplorable du chemin Campbell en période hivernale.

Une citoyenne dépose une demande au Conseil pour leur demander de réfléchir et prendre position au sujet d'une orientation quant au dossier d'élection du préfet au suffrage universel. Elle indique que cette prise de position se doit d'être connue avant le 1^{er} mai 2017.

Un citoyen demande des explications supplémentaires au sujet du projet de règlement concernant le contrôle des haies dont il a été fait mention à l'ordre du jour. Dans le même dossier, une autre personne se demande comment les conflits entre voisins se régleront si certaines spécifications de ce règlement sont retirées.

Un citoyen souligne qu'il y a toujours des problèmes intermittents concernant des lampadaires de rue sur le boulevard Perron Ouest.

Concernant le point à l'ordre du jour d'un relevé spécifique pour le 200, boulevard Perron Ouest, un citoyen s'informe pour connaître de quel bâtiment il s'agit.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 20 h 32.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière